

## Dons aux associations Quelles réductions d'impôt ?

Par rescrit fiscal référencé 2017/114 en date du 29 novembre 2017, l'association Les Musicales d'Arradon est habilitée à délivrer des reçus fiscaux pour les dons qui seront affectés à son activité de diffusion auprès du public d'œuvres musicales.

En tant que **particulier**, les dons au profit des Musicales d'Arradon ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200-1 du code général des impôts).

En tant qu'**entreprise** assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, les dons au profit des Musicales d'Arradon ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés de 60 % du montant versé, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires (article 238 bis du code général des impôts).

Afin de bénéficier de la réduction d'impôt, les Musicales d'Arradon vous remettront donc un reçu à titre de justificatif de don auprès de l'administration fiscale.

### Prélèvement à la source et réduction d'impôt

Le bénéfice de la réduction d'impôt pour dons à des associations est maintenu dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source.

Au moment de votre déclaration annuelle de revenu, vous devrez indiquer dans la case 7 UF de la déclaration n°2042 - RICI le montant des versements que vous aurez effectués aux Musicales d'Arradon.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/reduction-impot-don-associations>

## En devenant Amis des Musicales d'Arradon

Vous êtes informés régulièrement de nos activités par une lettre d'information,  
Vous faites partie d'un réseau de mélomanes avec lesquels vous pouvez échanger,  
Vous rencontrez de façon privilégiée les artistes que vous contribuez à soutenir,  
Vous êtes invités à des concerts privés

### L'équipe des Musicales d'Arradon

Président : Jean-Philippe Peries  
Vice-Présidente / Programmation : Nathalie Krafft  
Secrétaire : Françoise Douillard  
Trésorier : Lucien Courtial  
Avec le concours des bénévoles

### Les Musicales d'Arradon remercie ses partenaires et soutiens réguliers

*L'Académie de Musique de Sainte-Anne d'Auray, le Conservatoire de Vannes, la Fondation l'Or du Rhin, Scènes du Golfe, la Ville d'Arradon, la Ville de Baden, la Ville de Ploeren*



Les Musicales d'Arradon  
Mairie – 56610 ARRADON

[www.lesmusicalesdarradon.com](http://www.lesmusicalesdarradon.com) [musicales.arradon@gmail.com](mailto:musicales.arradon@gmail.com)



# les Musicales d'Arradon



## Devenez Amis des Musicales d'Arradon



**Réduction d'impôt pour dons à  
des organismes d'intérêt général**

**F**ondé en 2015, les Musicales d'Arradon a succédé au « 5 à 7 musical », une association créée par Gabriel Abiker et dissoute à la suite de son décès. Convaincus que cet héritage devait se perpétuer, même en de nouvelles mains et sous de nouvelles formes, Nathalie Krafft, Jean-Philippe Périès et Pascal Barret ont uni leurs forces pour fonder en août 2015 un autre projet, avec le soutien amical de Dominique Presles, président du « 5 à 7 musical », qui nous a passé la main avec une grande élégance. Notre ambition était double : combler le public de bonheurs musicaux avec des programmes ouverts à tous et faire découvrir de jeunes talents à l'orée de leur carrière, leur permettant ainsi de se produire dans les meilleures conditions.

Depuis, les Musicales d'Arradon met toute son ardeur à honorer sa signature « Jeunes talents Grands Classiques » à l'occasion d'une dizaine de concerts par an, de septembre à juin, à Arradon mais plus largement dans le Morbihan et en Bretagne.

A l'affiche, figurent ainsi de tous jeunes musiciens comme Marie-Ange Nguci, Selim Mazari, Raphaëlle Moreau, Jean-Paul Gasparian, Tanguy de Willencourt, Nathanaël Gouin, le Trio Metral qui côtoient des solistes reconnus internationalement tels Jean-Bernard Pommier, Henri Demarquette, François Dumont, Claire-Marie Le Guay, Bruno Cocset, Shani Diluka, et des ensembles qui ont fait leurs preuves comme le Trio Elégiaque, les Accents, les Surprises, la Maîtrise de Bretagne...

Notre projet contient aussi une part de médiation, à travers conférences, concerts d'étudiants, rencontres avec les artistes...

Les Musicales d'Arradon existe grâce à l'engagement à ses côtés des artistes, des adhérents et des bénévoles. **Vous pouvez rejoindre ce cercle en soutenant notre développement et en devenant Amis des Musicales d'Arradon.**

## En tant que particulier

### Je soutiens le développement des Musicales d'Arradon

Parce que, pour vous, la vie sans la musique serait une erreur (Nietzsche),

Parce que vous souhaitez soutenir les jeunes talents, Parce que vous avez envie de participer à notre projet,

Parce que vous avez à cœur le partage de l'émotion

Nom* :	Prénom* :
Adresse* :	
Code postal* :	Ville* :
Téléphone :	Email :

\* Champs obligatoires (informations indispensables pour bénéficier de votre réduction fiscale)

### Oui, je souhaite faire un don de

- 15 €     
  45 €     
  150 €  
 don libre : ..... €

- Par chèque à l'ordre des Musicales d'Arradon,
- Par virement, en indiquant le motif « DON », sur le compte IBAN : FR76 1380 7002 7730 2215 7618 659

### Je bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66%

Montant de votre don	Réduction d'impôt (66%)	Montant net de votre don
15 €	10 €	5 €
45 €	30 €	15 €
150 €	100 €	50 €

En retour vous recevrez un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus

## En tant qu'entreprise

### Je soutiens le développement des Musicales d'Arradon

Parce que la musique enrichit votre vie, Parce que vous épousez notre culture de l'excellence et du partage, Parce que vous voulez découvrir les jeunes talents Parce que vous désirez accompagner notre développement, Parce que vous vous reconnaissez dans l'engagement de nos bénévoles

Raison sociale* :	Fonction* :
Nom* :	Prénom* :
Adresse* :	
Code Postal* :	Commune* :
Téléphone :	Email :

\* Champs obligatoires (informations indispensables pour bénéficier de votre réduction fiscale)

### Oui, je souhaite faire un don de

- 150 €     
  450 €     
  1.500 €  
 don libre : ..... €

- Par chèque à l'ordre des Musicales d'Arradon,
- Par virement, en indiquant le motif « DON », sur le compte IBAN : FR76 1380 7002 7730 2215 7618 659
- En nature (dans ce cas, la valeur du don est déterminée lors de sa remise au bénéficiaire)

### Mon entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de 60%

Montant de votre don	Réduction d'impôt (60%)	Montant net de votre don
150 €	90 €	60 €
450 €	270 €	180 €
1.500 €	900 €	600 €

En retour vous recevrez un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus